

# A.s.b.l. FEDERATION ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE

## Commission Nationale des Evénements

### INTERPROVINCES

#### REGLEMENT

1. L'Interprovinces des Jeunes se dispute par équipes de deux joueurs ou joueuses dans chaque catégorie (Préminimes, Minimes garçons et filles, et se déroulera en deux phases. (Voir tableau en annexe)

#### 2. Participation :

Provinces (10) : Anvers, Bruxelles Brabant wallon, Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg, Namur, Flandre Occidentale, Flandre Orientale, Brabant et Bruxelles néerlandophone.

Chaque Province sélectionnera une équipe (4 joueurs ou joueuses maximum) par catégorie.

#### 3. Répartition des équipes :

A 09h00, le capitaine de chaque province confirmera par téléphone ( 0477/68 52 76 – 0475/90 22 82) ou présentera au responsable de la compétition la liste de force pour chaque catégorie, suivant les classements des joueurs **présents**.

**La liste de force reste valable pour toutes les rencontres et plus aucun changement ne sera accepté après 09h00**

Des points seront attribués, par catégorie, à chaque province en fonction des 2 premiers joueurs de la liste de force.

Par catégorie, les provinces seront classées suivant leur force par ordre des points attribués, en cas d'égalité ; tirage au sort. Les tableaux seront établis le 10 novembre 2009 à 19h00 au Complexe Sportif de Blocry à Louvain La Neuve. ( si une équipe n'est pas représentée par ses 2 premiers joueurs ou joueuses le 11, un nouveau tirage au sort sera réalisé le matin à 09h00 avant le début de la compétition , si cela influence les tableaux pour la série en question.)

**Phase 1.** Deux poules de cinq par catégorie départagées suivant le système du serpent en respectant les forces de chaque équipe présente

**Phase 2.** Les premières de chaque poule se rencontrent pour les places de 1 à 2  
Les deuxièmes de chaque poule se rencontrent pour les places de 3 à 4  
Les troisièmes de chaque poule se rencontrent pour les places de 5 à 6  
Les quatrièmes de chaque poule se rencontrent pour les places de 7 à 8  
Les cinquièmes de chaque poule se rencontrent pour les places de 9 à 10

Pour le classement dans les poules: En cas d'égalité de 2 ou plusieurs équipes, le classement sera établi en tenant compte des résultats des rencontres disputées entre elles. En cas de nouvelle égalité, le classement sera établi en tenant compte du quotient des matches gagnés entre ces équipes. Si l'égalité subsiste on tiendra compte du quotient des sets et au besoin des points. En dernier lieu, tirage au sort.

#### 4. Formule de jeu.

Quatre simples

Ordre des matches : A/Y – B/X et A/X – B/Y

5. **Alignement des joueurs.** A doit toujours avoir un classement supérieur ou égal à B

X doit toujours avoir un classement supérieur ou égal à Y

Cependant ces deux joueurs ou joueuses inscrits sur la liste de force devront disputer au minimum une rencontre de la phase 1

Le non respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe et une amende de 75 € sera facturée à la province concernée.

6. **Composition des équipes.** La composition des équipes doit être communiquée quinze minutes avant le début de la rencontre et à chaque tour au Juge Arbitre. A défaut, le Juge Arbitre se réserve le droit de reconduire la même composition d'équipe.

#### 7. Classements des équipes

1 <sup>ère</sup>	10 points	6 <sup>ème</sup>	5 points
2 <sup>ème</sup>	9 points	7 <sup>ème</sup>	4 points
3 <sup>ème</sup>	8 points	8 <sup>ème</sup>	3 points
4 <sup>ème</sup>	7 points	9 <sup>ème</sup>	2 points
5 <sup>ème</sup>	6 points	10 <sup>ème</sup>	1 point

#### 8. Prix.

Les trois premières équipes de chaque catégorie recevront des médailles.

Une coupe récompensera les équipes classées premières.

Un trophée sera attribué à la province qui aura totalisé le plus grand nombre de points toutes catégories confondues.

#### 9. Généralités.

L'inscription des équipes est gratuite

En contre partie, chaque province devra fournir 2 arbitres dont un arbitre officiel.

Une somme de 150 € sera facturée à la province par arbitre absent.

Une somme de 75 € sera également facturée à la province en cas de forfait d'une équipe

#### 10. Horaire.

10h00	Phase 1 (Présence des équipes à 09h30)
15h30	Phase 2
17h30	Cérémonie protocolaire

**NB.** Les points non prévus au règlement seront tranchés sur place par le jury désigné à cet effet